

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **8 mai 2025** à 13h30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D’Autray
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Madame Stéphanie Marier, directrice générale de Saint-Gabriel-de-Brandon
Madame Audrey Ricard, directrice générale de Mandeville
Madame Chantale Dufort, directrice générale de Saint-Didace
Madame Catherine Gagnon, directrice générale de Saint-Cléophas-de-Brandon

Absences motivées :

Public : Aucune personne représentant le public

29-05-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 8 mai 2025 soit ouverte à 13h30.

30-05-2025 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 8 mai 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 7.1 Emprunt temporaire – Règlement 03-2025
- 7.2 Autorisation de signature– Acquisition du terrain 3 506 520
- 7.3 Dépôt d’une aide financière dans le programme PRACIM – VOLET 1 ou autre programme remplaçant le PRACIM

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

31-05-2025 3.1 Séance ordinaire du 10 avril 2025

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 4.1 Dépôt de la correspondance au 30 avril 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 avril 2025 :

- MAMH – Lettre d’approbation pour le règlement 03-2025;
- Eureka Environnement – Rapport;
- Georges Archambault, ingénieur conseil – Rapport.

5. FINANCES

32-05-2025 5.1 Comptes à payer au 30 avril 2025

Il est proposé par Mario Frigon
Appuyé par Michael C. Turcot
Et résolu à l’unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2025, des chèques suivants, soient et sont adoptés :

- Georges Archambault, ingénieur conseil – **1 149.75 \$**;
- Eureka Environnement – **18 965.14 \$**;
- Graphica – **271.92 \$**;

QUE le président de la RICB, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général de la RICB, monsieur Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

33-05-2025 6. CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 2025

ATTENDU QUE le congrès de l’ADMQ a lieu du 18 au 20 juin 2025.

Il est proposé par Audrey Sénéchal
Appuyé par Mario Frigon
Et résolu à l’unanimité :

QUE la réunion de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon du 19 juin 2025 soit reportée au mercredi 11 juin à 13h30.

7. VARIA

34-05-2025 7.1 Emprunt temporaire – Règlement 03-2025

ATTENDU QUE la RICB souhaite procéder à l’achat du terrain situé sur le lot 3 506 520 pour la construction de la nouvelle caserne;

ATTENDU l’adoption du règlement d’emprunt 03-2025 à la séance du 13 février 2025 par la résolution 10-02-2025;

ATTENDU l’approbation de l’emprunt du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation datée du 22 avril 2025 (référence M608687);

ATTENDU QU’un emprunt temporaire est requis pour le financement du règlement d’emprunt 03-2025 au montant de **458 500 \$** en attendant le financement permanent dudit règlement;

ATTENDU QUE la RICB peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et les suivants du *Code municipal du Québec*, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE la RICB mandate le directeur général et greffier-trésorier d'effectuer une demande auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses liées au règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis à cet emprunt temporaire.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'un emprunt temporaire au montant de **458 500 \$** soit décrété en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 03-2025 à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

QUE le président de la RICB, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général de la RICB, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer les documents requis en vertu de cet emprunt temporaire pour et au nom de la RICB;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

35-05-2025

7.2 Autorisation de signature– Acquisition du terrain 3 506 520

ATTENDU QUE la RICB a reçu toutes les autorisations nécessaires pour procéder à l'achat du lot 3 506 520.

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE la RICB mandate Coutu & Comtois Notaires à procéder à l'acte notarié pour l'acquisition du terrain 3 506 520;

QUE la RICB autorise monsieur Gaétan Gravel, président de la RICB, et monsieur Michel St-Laurent, directeur général de la RICB, à signer pour et au nom de la RICB tous les documents relatifs à cet achat.

36-05-2025

7.3 Dépôt d'une aide financière dans le programme PRACIM – VOLET 1 ou autre programme remplaçant le PRACIM

ATTENDU QUE la RICB souhaite procéder à la construction d'une caserne afin de se rendre conforme aux exigences ministérielles.

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général de la RICB, monsieur Michel St-Laurent, soit autorisé à adresser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration de construction

d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1 pour le projet de construction d'une caserne;

QUE la RICB a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'applique à elle;

QUE la RICB, si elle obtient une aide financière pour son projet, paye sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la RICB confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassements de coûts.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

37-05-2025

9. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2025

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 8 mai 2025 soit levée à 14h07.

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Michel St-Laurent
Directeur général de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 9^e jour de mai 2025.

Gaétan Gravel
Président de la RICB